



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le troisième (3^e) jour du mois de février 2020 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Absence motivée :

M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
-------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Denyse Blanchet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions Information
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 Décision
 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 Décision
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 31 janvier 2020 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
 - 2.2 Offre de services – GroupeTI Décision
 - 2.3 Achat d'une banque d'heures Infotech Décision
- 3. Infrastructures municipales**
- 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
 - 4.1 Embauche d'un opérateur journalier Décision
 - 4.2 Rémunération du personnel non syndiqué Décision
 - 4.3 Offre de services – Compagnonnage Décision
 - 4.4 Embauche d'un pompier volontaire Décision
- 5. Services de proximité, développement et tourisme**
 - 5.1 Tour Cycliste du Lac Aylmer Décision
 - 5.2 Demande d'appui à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer (SGPLA) pour une demande au Fonds de développement du territoire de la MRC du Granit Décision
 - 5.3 Demande d'appui à la réalisation d'un parc multisports (Lambton) Décision

- | | | |
|------------|--|----------|
| 6. | Communications et participation citoyenne | |
| 6.1 | Dépôt d'une demande au fonds de mobilisation des milieux de l'Observatoire estrien du développement des communautés | Décision |
| 7. | Vie communautaire, éducation, loisirs et culture | |
| 7.1 | Journée internationale des droits des femmes | Décision |
| 7.2 | Cahier spécial Jeunesse : Le Cantonnier | Décision |
| 8. | Finances, budget et taxation | |
| 8.1 | Projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles | Décision |
| 9. | Urbanisme et environnement | |
| 9.1 | Projet de règlement no 1175 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de bonifier la réglementation | Décision |
| 9.2 | Règlement visant à modifier le règlement de zonage no 1135 relativement aux usages autorisés dans la zone agricole 1 | Décision |
| 9.3 | Modification du règlement 1026 | Décision |
| 9.4 | Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro Québec | Décision |
| 10. | Sécurité publique | |
| 10.1 | Schéma de couverture de risques incendie – plan de mise en œuvre pour l'année 7 | Décision |
| 11. | Affaires diverses | |
| 12. | Liste de la correspondance | |
| 12.1 | Réponse du MTQ relativement à la réfection de la route 161 | |
| 12.2 | Lettre de la Fédération de l'UPA-Estrie relativement au projet de loi 48 | |
| 12.3 | Courriel de la Ville de Disraeli : projet de centre multifonctionnel | |
| 13. | Période de questions | |
| 14. | Certificat de disponibilité | |
| 15. | Levée de la séance | |

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Les ajouts suivants sont demandés :

- 2.3 Achat d'une banque d'heures Infotech
- 4.4 Embauche d'un pompier volontaire
- 5.3 Demande d'appui à la réalisation d'un parc multisports (Lambton)
- 9.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro Québec
- 10.1 Schéma de couverture de risques incendie – plan de mise en œuvre pour l'année 7

et le report du point 9.2 Règlement visant à modifier le règlement de zonage no 1135 relativement aux usages autorisés dans la zone agricole 1.

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour avec les ajouts et le report mentionnés ci-haut.

1.2 Période de questions

M. Denis Lalumière invite les citoyens à s'exprimer sur les sujets à l'ordre du jour.

Aucune question ou commentaire n'est formulé par les personnes présentes.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que remis par la directrice générale.

2020-02-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 tel que remis par la directrice générale.

2020-02-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 3 février 2020

INFOTECH (livraison papeterie 2020 - formation DG)	346,89 \$
STRATFORD - PETITE CAISSE (publipostage Stratford-Info, consultation, timbres)	359,45 \$
DANY ST-ONGE (déplacements novembre et décembre 2019)	84,34 \$
BILO-FORGE INC.	7,30 \$
GESCONEL INC.	139,18 \$
J.N. DENIS INC. (réparation Ford F550)	1 258,37 \$
RESEAU BIBLIO DE L'ESTRIE (contribution municipale 2020)	4 237,23 \$
BENOIT BOISVERT (déplacements janvier)	36,00 \$
PUROLATOR	103,70 \$
RICHARD PROTEAU (cueillette sapins de Noël)	344,93 \$
JEROME BRETON (vêtements)	265,83 \$
MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	77,44 \$
EQUIPEMENT POMERLEAU INC.	495,28 \$
SUMACOM INC.	51,74 \$
PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (diesel et essence)	3 813,43 \$
GARAGE LUC BELIVEAU (réparer Dodge Ram 2007)	358,80 \$
SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	824,68 \$
NAPA DISRAELI (0609)	371,87 \$
TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transports matières rés. et o	10 879,52 \$
RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	830,90 \$

CHRISTIAN VACHON (vêtements)	214,93 \$
LA CROIX- ROUGE CANADIENNE (entente services aux sinistrés)	170,00 \$
ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	430,01 \$
PROPANE GRG INC. (propane caserne)	570,82 \$
ATELIER RN INC (attelage de gratte pour le Western)	523,14 \$
MME GINETTE BELANGER (pliage Stratford-Info et consultation citoyenne)	200,00 \$
THIBAULT & ASSOCIES/ARSENAL	285,36 \$
COOPERATIVE DE COMMUNICATION (subvention Domaine Aylmer)	7 000,00 \$
RAYNALD DOYON	86,23 \$
VIVACO GROUPE COOPERATIF	189,24 \$
RG TECHNILAB (détecteur à gaz)	465,65 \$
DENIS LALUMIÈRE (cocardes - consultation citoyenne)	138,51 \$
REGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (entraide)	2 494,65 \$
GROUPE TI (services mensuels mars 2020 et Office 365 janvier 2020)	546,08 \$
QUATORZE COMMUNICATIONS INC.	50,02 \$
CAIN LAMARRE (services professionnels 10 sept. Au 20 nov. 2019)	783,68 \$
AQUATECH (honoraire décembre 2019)	1 895,94 \$
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS (formation Jérôme eau potable)	3 779,92 \$
STEPHANE ROY, ARPENTEUR GEOMETRE INC (relevé topographique projet-école)	1 494,68 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER	46 205,74\$

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2020-02-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 31 janvier 2020

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 31 janvier 2020.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

DOSSIERS	RESPONSABLES	
Infrastructures municipales	Gaétan	Julie
Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	Julie	Denis
Services de proximité, développement et tourisme	Marc	Isabelle
Communications et participation citoyenne	Isabelle	Marc
Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	André	Richard
Finances, budget et taxation	Richard	Denis
Urbanisme et environnement	Denis	André
Sécurité publique	Denis	Gaétan

Services de proximité, développement et tourisme

- Retour sur la rencontre de consultation citoyenne sur le plan de développement « Stratford 2030 » du 1^{er} février 2020
65 personnes ont participé à cette rencontre. 6 ateliers ont été formés selon les axes

de développement. Les membres du Conseil vont analyser ce qui a été dit et déterminer des priorités de développement. M. le Maire remercie les citoyens de leur présence et rapporte que les gens ont manifestement exprimé leur désir de changement et de voir des actions mises en œuvre. Des suites seront données sous forme d'un plan de travail dans les prochains mois.

- La Société de Gestion du Parc Aylmer a obtenu une deuxième tranche de la subvention de la Caisse Desjardins Carrefour des Lacs. La SPGLA a présenté son plan directeur et l'évolution de ce dossier dans la dernière année. Ainsi la Caisse a pu constater l'impact de leur contribution.

Communication et participation citoyenne

- Un avis a été mis dans le Stratford-Info à l'attention des résidents saisonniers, les invitant à donner leur adresse courriel puisqu'à compter de juin 2020, notre bulletin municipal ne sera plus envoyé par la poste par souci environnemental et afin de réduire les coûts postaux.
- Plus de 585 personnes ont consulté des pages de notre site web. Nous poursuivrons l'analyse de données pour mieux utiliser cet outil de communication.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- L'activité Cache-oreilles a obtenu une très bonne participation. Plus de 140 personnes ont assisté au souper. M. le Maire félicite tous ceux et celles qui ont fait de cette journée une réussite. C'est un événement très rassembleur pour les citoyens de la municipalité et une activité intergénérationnelle de qualité. On souligne la présence des agents de la SQ qui ont parlé aux enfants, qui ont contribué à démystifier leur rôle. Nous informerons M. Martin Paquette, notre parrain, de notre appréciation au sujet de cette belle initiative.
- On souligne que les Journées de la persévérance scolaire 2020, seront du 17 au 21 février. Chaque geste d'encouragement à un jeune compte.

Urbanisme et environnement

- Un appel de candidatures pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) est lancé et paraît dans le Stratford-Info. La date limite pour déposer sa candidature est le 21 février 2020.
- Des travaux forestiers sur les terres publiques à proximité du lac Elgin sont en cours tout le mois de février. Cette forêt avait besoin d'être récoltée. Le reboisement des trouées est prévu. Des rencontres ont eu lieu pour s'assurer de la préservation du plan d'eau et de la mise en place de mesures permettant d'éviter l'érosion des sols.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu;

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le
tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRE DU CONSEIL
20-03-08	Journée internationale des droits des femmes	Lac Mégantic	Gaétan Côté

2020-02-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Offre de services – GroupeTI

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stratford a besoin d'un support informatique
pour la maintenance et le soutien technique en continu du réseau informatique;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé au contrat notamment les services ci-dessous :

- Surveillance 24/7 pour serveur actif
- Protection antivirus par ordinateur actif
- Gestion Coupe-Feu
- Gestion et vérification des sauvegardes

CONSIDÉRANT que le coût est de 359.55\$ + taxes mensuellement ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
et résolu :

D'AUTORISER Mme Denyse Blanchet à signer avec la firme Groupe TI la
convention-cadre de prestation de services d'infogérance, débutant le 1^{er} mars 2020 et
se terminant le 28 février 2021.

2020-02-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Achat d'une banque d'heures Infotech

CONSIDÉRANT QUE la banque de vingt-six (26) heures est pratiquement épuisée;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures couvre le temps passé par les conseillers
à des explications facilitant l'utilisation des logiciels SYGEM et leur optimisation;

CONSIDÉRANT QUE cette banque sera utilisé pour des besoins de formation du
personnel, pour des services-conseils et pour de l'assistance, notamment pour la
préparation de la taxation;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu;

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle banque de vingt-six (26) heures au coût de
1 960 \$ plus taxes.

2020-02-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Infrastructures municipales

4- Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

4.1 Embauche de M. Guy Bellavance comme opérateur journalier, poste régulier à temps plein 40 heures/semaine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford souhaite combler un poste régulier à temps complet de journalier opérateur au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci n'a reçu qu'une candidature à la suite de l'affichage interne de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Bellavance répond aux exigences normales du poste;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

D'ACCORDER à monsieur Guy Bellavance un poste d'opérateur journalier régulier à temps complet, aux conditions prévues à la convention collective et ce, à compter 23 février 2020.

2020-02-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Rémunération du personnel non syndiqué

Ajustements de salaire

CONSIDÉRANT les échelles salariales prévues dans la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir dans ce contexte la rémunération accordée au personnel non syndiqué de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
et résolu :

D'ACCORDER au directeur des travaux publics, M. Eric Côté, pour l'année 2019, un ajustement salarial équivalent à celui consenti aux employés syndiqués sous sa responsabilité, soit 8,26 %;

D'ACCORDER à Mme Manon Goulet une hausse de salaire de 2,5 % pour les heures travaillées en 2019 à titre de directrice générale et secrétaire trésorière par intérim et à titre d'accompagnatrice de la directrice générale et secrétaire trésorière Mme Lyne Laverdure;

D'ACCORDER, au directeur, aux officiers et aux pompiers volontaires du Service de sécurité incendie, une hausse de salaire de 2,5 % pour les heures travaillées en 2019 et une indexation équivalente à celle accordée aux employés syndiqués, soit 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2020,

2020-02-09-1

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Contributions particulières

CONSIDÉRANT que de nombreux changements sont survenus au sein du personnel de la Municipalité au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT que ces changements ont amené deux membres du personnel cadre de la Municipalité à assumer des responsabilités et des tâches dépassant le cadre normal de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître la contribution particulière que ces personnes cadres ont apporté à la Municipalité pendant cette période;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
et résolu :

DE RECONNAÎTRE QUE Mme Manon Goulet a agi comme consultante auprès de la direction générale et du conseil à compter du mois d'août 2019 et de rémunérer les heures effectuées à ce titre au taux horaire de 35,05 \$;

D'ACCORDER à M. Éric Côté, en date du 31 décembre 2019, un montant forfaitaire équivalent à une semaine de travail et ce, en compensation pour le cumul de fonctions, la disponibilité 24/7 et les nombreux déplacements effectués pour assurer le bon fonctionnement des usines de traitement de l'eau potable et des eaux usées de la Municipalité.

2020-02-09-2

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Offre de services – Compagnonnage

CONSIDÉRANT que M. Jérôme Breton a complété la formation « traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution » pour être apprenti;

CONSIDÉRANT que pour obtenir sa certification il doit compléter des heures sous supervision d'un compagnon;

CONSIDÉRANT que plusieurs scénarios ont été évalués dans le but de trouver une ressource qualifiée pour effectuer ce compagnonnage et ce, au moindre coût;

CONSIDÉRANT que la firme METHECO a présenté une offre de services répondant aux attentes de la Municipalité et ce, au moindre coût;

Il est proposé par M. Gaétan Côté
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de METHECO au coût de 3950,60\$ pour effectuer le compagnonnage de M. Jérôme Breton dans le but qu'il obtienne une certification de qualification de traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution (OTUND)

2020-02-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.4 Embauche d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT l'importance de la relève en sécurité incendie afin de répondre à la demande et ainsi maintenir un service de qualité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. François Bergeron à se joindre à l'équipe en place;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a reçu les formations suivantes : premiers soins, RCR, recherche en forêt, protection incendie, sécurité civile et sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoit Boisvert recommande que M. François Bergeron intègre notre service incendie;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne
et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de M. François Bergeron comme pompier volontaire et de le rémunérer aux taux horaires en vigueur.

2020-02-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Tour Cycliste du Lac Aylmer

CONSIDÉRANT les demandes des organisateurs en appui à la 31^e édition du Tour cycliste du Lac Aylmer;

CONSIDÉRANT que cet événement est très rassembleur et festif;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu;

DE VERSER la somme de 300 \$ au Tour cycliste du lac Aylmer;

D'AUTORISER la circulation des cyclistes participants du 42 km, ainsi qu'aux véhicules de sécurité, de circuler le 1^{er} août 2020, entre 9 h et 15 h, sur les routes du territoire de la Municipalité du Canton de Stratford.

2020-02-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.2 Demande d'appui à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer (SGPLA) pour une demande au Fonds de développement du territoire de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT que la Municipalité a confié le mandat d'assurer la gestion et le développement du Parc du lac Aylmer à un organisme à but non lucratif, soit la Société de gestion du parc du Lac-Aylmer (SGPLA);

CONSIDÉRANT que la SGPLA a développé un plan directeur à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a examiné les avenues potentielles de développement du Parc du lac Aylmer et est en accord avec celles-ci;

CONSIDÉRANT que la SPGLA dépose une demande au Fonds de développement du territoire (FDT) de la MRC du Granit pour le projet «Mise en place de services publics et sanitaires au Parc du lac Aylmer »;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu

QUE la Municipalité de Stratford appuie la SGPLA dans sa demande de subvention au Fonds de développement du territoire de la MRC du Granit.

2020-02-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5.3 Demande d'appui à la réalisation d'un parc multisports (Lambton)

CONSIDÉRANT la demande d'appui faite par le Conseil municipal de Lambton;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un parc Multisports sur le site du centre communautaire profiterait aux élèves de l'école la Feuille d'Or, aux utilisateurs des services d'animation estivale (SAE) du territoire et des environs et de tous les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Multisports inclut la mise aux normes des plateaux sportifs existants, le réaménagement des aires de jeux du Parc Amigo et l'installation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT la conception du plan d'action en développement durable de la municipalité, le conseil a choisi l'installation d'un jeu d'eau muni d'un système de recirculation de l'eau afin de réduire l'empreinte écologique en limitant la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Multisports est piloté conjointement avec les membres bénévoles de Vitalité Lambton (Organisme à but non lucratif);

Il est proposé par M. André Therrien
et résolu

QUE la municipalité du Canton de Stratford appuie le dépôt du projet Parc Multisports auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

2020-02-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Communications et participation citoyenne

6.1 Dépôt d'une demande au Fonds de mobilisation des milieux de l'Observatoire estrien du développement des communautés

CONSIDÉRANT le Fonds de mobilisation des milieux proposé par l'Observatoire estrien du développement des communautés visant à susciter la mobilisation citoyenne et les partenaires pour améliorer les conditions de vie matérielle, réduire la solitude ou l'isolement social et favoriser le sentiment d'appartenance à sa collectivité;

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration d'un plan de développement Stratford 2030 proposée par le Conseil municipal et la consultation citoyenne prévue le 1^{er} février;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au Fonds de mobilisation des milieux et

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Denyse Blanchet, à signer le protocole d'entente.

2020-02-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

7.1 Journée internationale des droits des femmes

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Comité 8 Mars 2020 en vue de la Journée internationale des droits des femmes organisée par le Centre des Femmes de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'appuyer cet événement;

Il est proposé par M. Marc Cantin
et résolu :

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre des Femmes de la MRC du Granit et
DE PROCÉDER à l'achat de deux billets de 10\$.pour le brunch dinatoire du 8 mars.

2020-02-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7.2 Cahier spécial Jeunesse : Le Cantonnier

CONSIDÉRANT la demande du journal communautaire Le Cantonnier d'inclure une publicité dans un cahier spécial « Jeunesse », une nouveauté cette année;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil municipal de soutenir cette démarche mobilisatrice auprès des jeunes de notre municipalité;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture
et résolu :

DE VERSER la somme de 200 \$ pour ½ bandeau apparaissant dans le Cahier Jeunesse.

2020-02-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Finances, budget et taxation

8.1 Projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par M. Marc Cantin
et résolu :

QUE la municipalité de Stratford exprime son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle et demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de l'Estrie M. François Bonnardel, au député de Mégantic M. François Jacques, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

2020-02-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9- Urbanisme et environnement

9.1 Adoption du projet de règlement no 1175 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de bonifier la réglementation

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles dans certaines zones;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les définitions de roulotte et maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives aux superficies minimums pour les bâtiments principaux pour certaines zones;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les limites de certaines zones de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 4 novembre 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 3 de 8 est modifiée afin de retirer l'article 8.2.1 des normes spéciales pour les zones Ru-1 à Ru-12.

ARTICLE 3

L'article 2.7 intitulé Terminologie est modifié afin de modifier les définitions suivantes :

Maison mobile (unimodulaire, maison-modules) : habitation unifamiliale fabriquée en usine, isolée de tous ses côtés et conçue pour être occupée à longueur d'année. Elle est livrée entièrement équipée (canalisations, chauffage, circuits électriques) et peut être déplacée jusqu'à un terrain aménagé à cet effet, sur son propre train de roulement ou

par un autre moyen. La longueur d'une maison mobile est supérieure à 11 m et sa largeur est supérieure à 3,5 m. Également, toute résidence dont le rapport largeur/profondeur est de 1 dans 4 ou plus est considérée comme une maison mobile.

Roulotte, tente roulotte ou motorisé : véhicule destiné à l'habitation saisonnière sis sur un châssis métallique, immatriculé, monté sur des roues, conçu pour s'auto-déplacer ou être remorqué par un véhicule automobile et destiné à abriter des personnes lors d'un court séjour en un lieu de façon saisonnière. Sa longueur maximale est de 11 m, sans compter l'attelage.

ARTICLE 4

Les grilles de spécifications 1 de 8, 2 de 8 et 3 de 8 sont modifiées afin d'ajouter la Norme spéciale 7.2.4 aux zones A-1 à A-17, AFT1-1 à AFT1-7, îlot 85 et îlot 86 et Ru-1 à Ru-12.

ARTICLE 5

Le plan de zonage numéro STR-ZON-4 est modifié tel que démontré en annexe 1.

ARTICLE 6

Le plan de zonage numéro STR-ZON-1 est modifié tel que démontré en annexe 1.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CONSIDÉRANT QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement ;

Il est proposé par M. André Therrien
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant
PROJET RÈGLEMENT NO 1175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO 1035 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire Denis Lalumière le 2 mars, à 19 h, au 165 avenue Centrale Nord, Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2020-02-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.2 Règlement visant à modifier le règlement de zonage no 1135 relativement aux usages autorisés dans la zone agricole 1

Point reporté

9.3 Avis de motion : modification du règlement 1026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a modifié le RÈGLEMENT NO 1146 sur les plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6.3.2 de ce règlement, la municipalité autorise une largeur d'emprise de chemin d'au moins 15 mètres et d'au plus 20 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.4 du RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026 qui traite de l'emprise de chemin n'a pas été modifié et qu'il aurait dû l'être;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que l'article 7.4 du RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026 se lise comme suit : « L'emprise des rues doit avoir un tracé régulier, avec une largeur minimum de 15 mètres et d'au plus 20 mètres. »

Il est proposé par M. André Therrien
et résolu :

QUE la municipalité de Stratford mandate la MRC du Granit dans le but de modifier le RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 1026 afin que la largeur minimum de l'emprise des rues soit de 15 mètres et d'au plus 20 mètres.

2020-02-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro Québec

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Hydro-Québec en vertu des articles 27 et 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 253 de Chantal Samson, a.g., totalisant une superficie de 14,87 hectares ainsi que la coupe d'érables accessoire pour la réalisation du projet d'Interconnexion des Appalaches – Maine;

ATTENDU les critères mentionnés aux articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

Critères	Impact
Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	L'impact de la ligne sur l'agriculture est jugé d'importance moyenne compte tenu de l'application de l'entente Hydro-Québec – UPA ainsi que des mesures d'atténuation courantes et particulières proposées par Hydro-Québec. La construction de la ligne ne devrait pas avoir d'impact sur le potentiel agricole des lots avoisinants.
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	La ligne n'empêche pas l'utilisation des sols à des fins agricoles, à l'exception du site des pylônes.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)	Aucune conséquence.
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement	Aucune conséquence.

Critères	Impact
et plus particulièrement pour les établissements de production animale	
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté	<p>La municipalité de Stratford n'est pas une agglomération de recensement telle que définie par Statistiques Canada.</p> <p>Il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole permettant l'implantation de la ligne de transport internationale.</p> <p>L'élaboration et optimisation du tracé en collaboration avec le milieu d'accueil fait en sorte que l'emplacement retenu est le plus approprié afin d'éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.</p>
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Non applicable
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Aucun impact
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique	Positif
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Non applicable
Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	Non applicable

ATTENDU que la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU qu'Hydro-Québec bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que cette réglementation lui est inopposable (article 48.2 de la Loi sur Hydro-Québec);

ATTENDU que la municipalité de Stratford n'est pas une agglomération de recensement telle que définie par Statistiques Canada et qu'il n'y a par ailleurs pas d'autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture disponible et qu'il n'y a par conséquent pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

ATTENDU le caractère international de la ligne de transport;

ATTENDU que l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour les lots mentionnés à l'annexe 1 du plan minute 253 de Chantal Samson, a.g., totalisant une superficie de 14,87 hectares, sur le territoire de la municipalité de Stratford.

2020-02-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10- Sécurité publique

10.1 Schéma de couverture de risques incendie – plan de mise en œuvre pour l'année 7

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques incendie doivent adopter, par résolution, et transmettre au ministre, dans les trois (3) mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a pris connaissance du rapport, préparé par le directeur incendie de la municipalité, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 7 du Schéma de couverture de risques incendie;

Il est proposé par :M. Gaétan Côté
et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année_7 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2019.

2020-02-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

- 12.1 Réponse du MTQ relativement à la réfection de la route 161
- 12.2 Lettre de la Fédération de l'UPA-Estrie relativement au projet de loi 48
- 12.3 Courriel de la Ville de Disraeli : projet de centre multifonctionnel

13- Période de questions

Un citoyen se préoccupe de la réalisation du projet d'Interconnexion des Appalaches – Maine (point 9.4). M. le Maire répond que le comité d'environnement sera sensibilisé, que déjà les propriétaires des terres concernées ont été avisés et que la surveillance citoyenne est souvent le plus grand atout.

Un citoyen questionne sur le fait que les chemins privés ne sont pas déneigés par la municipalité. M. le Maire répond que chaque cas est particulier et plusieurs éléments sont en cause dans la décision notamment la largeur du chemin, la qualité et la structure du chemin.

14- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Denyse Blanchet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce troisième (3^e) jour de février 2020.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 50.

2020-02-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

Denyse Blanchet
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim